

HORAIRE PERIODE ESTIVALE 2014

Madame, Monsieur,

Durant l'été, les services municipaux vont connaître quelques aménagements d'horaire :

- Pas de permanence le samedi matin durant le mois d'août,
- Du 15 août au 2 septembre inclus : une permanence administrative est assurée uniquement le matin de 10 h à 12h.

Néanmoins, les services techniques restent joignables au 06.83.81.82.57 et les élus assureront sur rendez vous leurs permanences, à tour de rôle.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire